



Christiane LEMASSON
Maire d'Erquy

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2009

Etaient présents : Christiane Lemasson, Maire, Yves Pelle, Laurence Nicol, Henri Dubois, Christiane Guesnet, Jean-Paul Manis, Sylvie Bouvet, Michel Morgand, Adjoints au Maire, Roland Pineau, Alain Guillot, Béatrice Duverger, Lucie Danglard, Paul Denis, Bernadette Laithier, Guilaine Le Goff, Yannick Morin, Stéphanie Robert, Conseillers Municipaux de la majorité, Yves Hamon, Monique Caillibotte, Loïck Le Guen, Jean-Paul Lolive, Pierre Pélan, Conseillers municipaux de la minorité.

Absente : Olga Legars

Procurations : Ode Hindermeyer à Bernadette Laithier, Joël Auffret à Henri Dubois, Typhaine Demoy à Lucie Danglard, Bernard Etienne à Michel Morgand, Pierre Pélan à Yves Hamon.

Prise en charge de frais occasionnés par le personnel communal pendant une formation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge des repas de l'animatrice multimédias lors de son stage à St-Trimoël du 07 juillet au 10 juillet 2009, pour la somme de 44 Euros.

Indemnité versée pour dommages sur auvent

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge d'un montant de 14,50 Euros pour la réparation de l'auvent d'une tente sur le camping St-Michel endommagée lors du passage d'un employé communal avec la débroussailleuse.

Imputation en investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'imputation en investissement de l'achat suivant :

- ❑ 2 téléphones muraux à l'A.L.S.H. pour un montant de 90 Euros H.T. et 107,64 Euros T.T.C.

Dossier d'inscription pour l'octroi des subventions Acquisition de matériel informatique pour la cybercommune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de modernisation de la cybercommune pour un montant de 9.070 Euros H.T. et décide de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et autres fonds de concours éventuels.

Tarification de la Taxe de Séjour 2010

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 contre et 2 abstentions), reconduit en 2010, l'assujettissement des hébergements collectifs à la taxation forfaitaire, les hébergements individuels relevant de la taxation dite « au réel », et modifie en la période de perception de la Taxe de Séjour, celle-ci étant dorénavant fixée du 15 avril au 15 septembre. Le Conseil Municipal sollicite néanmoins une évaluation de l'impact économique du nouveau barème tarifaire 2010 à l'issue de la saison touristique considérée.

Le montant unitaire de la Taxe de Séjour 2010 s'établit comme suit :

TAXE DE SÉJOUR 2010 Au Réel et au Forfait			Barème Légal		Tarif Erquy	Abattement à la Base Obligatoire		Abattement Intermédiaire Facultatif	
			Mini légal	Maxi légal	Taxe com.	Abatt. N°1 %	Prix Net HT	Abatt. N°2 %	Prix Net HT
HÔTE LS	Forfait	Hôtels 4 étoiles et luxe	0,65	1,50	1,20	40,00 %	0,72	20,00 %	0,58
	Forfait	Hôtels 3 étoiles	0,50	1,00	1,00	40,00 %	0,60	20,00 %	0,48
	Forfait	Hôtels 2 étoiles	0,30	0,90	0,90	40,00 %	0,54	20,00 %	0,43
	Forfait	Hôtels 1 étoile	0,20	0,75	0,75	40,00 %	0,45	20,00 %	0,36
	Forfait	Hôtels 0 étoile	0,20	0,40	0,40	40,00 %	0,24	20,00 %	0,19
MEU BLÉS	Réel	Gîtes 4 épis - Meublés HC - MT 4 étoiles - 4 Nids	0,65	1,50	1,20				
	Réel	Gîtes 3 épis - Meublés C1 - MT 3 étoiles - 3 Nids	0,50	1,00	1,00				
	Réel	Gîtes 2 épis - Meublés C2 - MT 2 étoiles - 2 Nids	0,30	0,90	0,80				
	Réel	Gîtes 1 épi - Meublés C3 - MT 1 étoile - 1 Nid	0,20	0,75	0,55				
	Réel	Gîtes 0 épi - Meublés C4 - MT 0 étoile - 0 Nid	0,20	0,40	0,40				
CAM PING S	Forfait	Camping et Caravanage 3-4 étoiles et plus	0,20	0,55	0,47	40,00 %	0,28	45,00 %	0,16
	Forfait	Camping et Caravanage 1-2 étoiles ou moins	0,20	0,20	0,20	40,00 %	0,12	45,00 %	0,07
PORT S CTRE S V. AUTR ES	Réel	Anneaux d'attache aux Ports de Plaisance	0,20	0,20	0,20				
	Forfait	Centres Familiaux de Vacances	0,20	0,20	0,20	40,00 %	0,12	30,00 %	0,08
	Forfait	Autres Établissements	0,20	0,20	0,20	40,00 %	0,12	30,00 %	0,08

Modification du tableau des emplois permanents

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité 2 avancements de grade au Service Administratif de la mairie (2 Adjoints Administratifs principaux) et 3 promotions internes au Centre Technique (3 Agents de Maîtrise)

Dossier d'inscription pour octroi des subventions. Acquisition d'ordinateurs pour l'acquisition de jeux pour enfants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte l'estimation des jeux-enfants sur le Boulevard de la mer pour un montant de 27.600 Euros H.T. et sollicite les subventions auprès du Conseil Général.